

# Mamie Bistro : son mari lui donne un coup de main, l'Etat réclame 4000 euros

Vous vous souvenez sans doute de l'histoire émouvante de cette dame surnommée affectueusement Mamie Loto et qui a eu l'outrecuidance dans notre république éprise de liberté, de justice et d'égalité pour tous, que dis-je mes braves, dans notre si beau et sublime pays où la présomption d'innocence de certains est tellement gravée dans le marbre qu'elle permet à Toto (Thomas Thévenoud) d'être toujours député de la République Française, bref la Mémé Loto avait eu le grand tort d'organiser un peu de trop de lotos au goût de nos administrations staliniennes.

Qu'elle ne se soit pas enrichie d'un iota n'a ému personne et la loi lui fut appliquée dans toute sa sévérité pour qu'on ne l'y reprenne pas et surtout pour faire un exemple ! Imaginez un peu la chienlit dans ce pays où tout marche comme sur des roulettes si toutes les petites vieilles de France se mettaient à s'improviser organisatrice de loto et de macramé impensable. Trop dangereux. Mieux vaut laisser les kalachnikovs disponibles dans les banlieues, en revanche, les mémés, il faut les zigouiller D'ailleurs, l'État, avec courage, a bien réussi à pendre sans bourreau cette petite Mamie Loto puisque quelques mois après, cette dame est décédée entre épuisement et écoeurement.

Nos administrations perdent la raison !

On pourrait se dire mais c'est du fait d'hiver (on est encore en hiver, c'est un jeu de maux), sauf qu'en fait pas du tout, il n'y a là aucun fait divers mais bien une approche systématique d'emmerdement maximum de la population honnête et travailleuse et une entreprise généralisée de laxisme à l'égard de ceux qui pourrissent la vie des autres au quotidien.

Haaaa ? C'est du populisme qui nous rappelle les heures les plus sombres de notre histoire et vos propos sont « nauséabonds » ! Eh bien non, c'est tout l'inverse.

Le bon sens veut que celui qui souhaite lutter contre la montée des « esstrêmes » empêche les vilains de parader avec des kalachs de Charlie Hebdo à Marseille et laisse tranquille les « mamies loto » En prenant les problèmes dans ce sens, généralement les choses se passent mieux. Si si, je vous assure, et en les prenant volontairement à l'envers, eh bien on arrive logiquement au résultat inverse de celui qui était recherché, mais bon, ce n'est pas grave.

Pas grave mes amis. Laissons le simple bon sens aux extrêmes et après étonnons-nous de sa montée mais alors avec une graaaaande surprise hein !

Donc ce genre de choses évidemment se poursuit. Et les caisses, les RSI, les URSSAF et d'une façon générale tous les supplétifs de l'encaissement des taxes plus ou moins directes dans notre pays sont à la recherche désespérée de moutons à tondre et quand il n'y a pas assez de moutons, on en invente d'autres comme la « mamie loto » en lui expliquant qu'en fait elle aurait dû se déclarer comme faisant partie du troupeau à tondre, si si, même si elle ne gagnait pas d'argent.

Arrageois : son mari lui donne un coup de main au restaurant, la gérante devant le tribunal

C'est un article de La Voix du Nord que je vous invite à faire passer, à twitter, à facebouquer et autres réseaux sociaux de rigueur car on atteint des sommets de bêtise et d'absence de bon sens

qu'il faut dénoncer sans répit et qu'il faut faire suivre à nos dirigeants pour qu'ils ne puissent pas dire qu'ils ne savaient pas ! Envoyez aussi à Matignon et à l'Élysée !! Faisons savoir à ceux qui nous dirigent comment nous sommes dirigés et ce que certains parmi nous doivent subir car c'est inadmissible.

« La gérante d'un petit restaurant de village arrageois était jugée jeudi au tribunal correctionnel d'Arras pour travail dissimulé après un contrôle de l'URSSAF. Son conjoint l'aidait à servir quelques verres

Perdue dans la salle d'audience, elle peine à retenir ses larmes. Martine, 65 ans, masque ses airs de bonne vivante dans une tenue sombre. Grand-mère impliquée et cuisinière hors pair quand il s'agit de bonne franquette, de blanquette ou de bavette. Le tout servi pour quelques euros dans un troquet à l'ancienne, de ceux qui font vivre les villages de l'Artois.

Gérante d'une brasserie, Martine s'est retrouvée à la barre du tribunal, jeudi, entre les dossiers d'agressions sexuelles et de bagarre à coups de tenaille. Martine, elle, est poursuivie pour exécution d'un travail dissimulé après s'être fait épingler par l'URSSAF.

En vérité, l'exécutant présumé du travail dissimulé, c'est Dominique, 70 ans. « Papi », pour ses petits-enfants. Le conjoint de Martine.

Le 20 août 2013, l'URSSAF entre dans le bistrot pour un contrôle inopiné. Les inspecteurs tombent sur monsieur. Qui discute, naturellement. Arrivent des clients. Madame est en cuisine. Monsieur actionne la pompe à bières Et sert. « J'ai été bête », confie-t-il. Il n'en fallait pas plus aux inspecteurs pour y voir un travailleur dissimulé.

Bénéfice de 700 €, par an

C'est vrai, Martine n'a pas rempli de déclaration préalable à l'embauche. Non. Mais le restaurant, elle le gère seule. Elle travaille dur. Tout ça pour un bénéfice de quelque 700 €, par an. Même pas de quoi se dégager un salaire. « Il m'arrive de donner un coup de main à ma femme quand il y a un coup de bourre. C'est tout », reconnaît ladite victime.

Pour Me Lamoril, avocat de la défense, on marche sur la tête. Lui plaide la relaxe, brandissant la notion d'entraide familiale. « Monsieur est là à midi, oui, car c'est chez lui ! Il ne va pas rester en haut. À l'étage, il n'y a que leur chambre. Il est là, et si deux tables de six arrivent, il se lève, il aide, il va servir une bière ! Je ferais pareil ! »

Dominique, le conjoint, on le connaît, oui. « On joue aux cartes avec lui. » On taille une bavette en parlant du mauvais temps. « Ce sont des habitués », explique-t-il, installé à une table, comme d'habitude.

« Ici, c'est chez moi ! Et puis, les clients sont devenus des copains. Depuis le temps qu'on est là ! » Sa femme a acheté le fonds de commerce il y a vingt ans. La grande époque. Aujourd'hui, le côté restauration périclité.

Car plus que le restaurant, leur job, à tous les deux, c'est de maintenir du lien social au village. »

Conclusion temporaire, le Tribunal, pas con et plein de bon sens, relaxe et le parquet fait appel !!

« La décision du tribunal

À l'audience, le substitut du procureur soutient qu'« il y a un emploi durablement pourvu » par monsieur et requiert 800 € d'amende. En plus du redressement de l'URSSAF qui réclame près de 4 000 €. Le tribunal en a décidé autrement en prononçant la relaxe.

Le parquet fait appel

Le parquet a décidé, dès le vendredi, de faire appel de cette décision et de maintenir les poursuites. Le dossier sera donc jugé une nouvelle fois, en appel. »

Alors oui nos juges ont encore du bon sens et puis ils en voient des vertes et des pas mûres Alors le coup de papi de 70 piges qui verse trois canons pour aider Mamie Bistrot au comptoir accusé de travail dissimulé, cela ne tient pas la route deux secondes ! Vas-y grand-père, fait péter la bière et levons notre verre.

Sauf qu'il leur faut notre pognon à tout prix et qu'à ce niveau-là, ce n'est plus une levée d'impôt mais un racket en bande organisée et que nous autres, citoyens, nous n'avons pas à accepter ce type de dérives que nous devons dénoncer systématiquement.

Car les bien-pensants peuvent se rouler par terre, vous pouvez le regretter ou en pleurer, si les méchants ne sont pas punis et que les honnêtes gens sont en permanence emmerdés, vous finirez par avoir au mieux une réaction dans les urnes en donnant le pouvoir à des partis « populistes » et au pire une réaction violente, car si le peuple de France sait rester silencieux longtemps son réveil est en général douloureux pour les « zélites » en place.

Il n'est pas trop tard pour sauver Mamie Bistrot !!